

Le journal de



www.mairiedebourg.fr



BONNES FETES DE FIN D'ANNEE



Sept heures d'avance



Une nouvelle association

Le chantier de l'année



Edito

Le solstice d'hiver arrive à grands pas : la lumière va croître peu à peu et, ainsi, nous ramener vers les beaux jours.

Peut-être est-ce le moment de quitter ces parties intérieures plus sombres pour les exposer à la clarté grandissante afin qu'elle les illumine, les transforme. Un pas serait fait alors vers une plus grande liberté intérieure ; tel un grenier qu'on désencombre, la place ainsi faite, l'espace créé serait prêt à accueillir l'inattendu, la nouveauté, la joie, la beauté...

En ce qui concerne l'égalité, la déclaration universelle des droits de l'homme commence ainsi : « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Les dérives humaines conduisent à oublier ce principe ou à le bafouer. Quel serait le regard porté sur l'autre si nous le gardions en mémoire ? Dans les faits, les inégalités se constatent très tôt dans la vie d'un humain ; ne serait-ce pas à nous tous, aux décideurs d'œuvrer pour qu'elles s'amoindrissent avant, un jour, peut-être, de s'effacer ? Nous construirions ainsi une société plus juste, plus fraternelle.

La fraternité, quant à elle, nous demande de prendre de la distance avec des jugements trop vite émis, un ego qui pense avoir toujours raison et d'ouvrir notre champ de vision, notre compréhension, notre cœur...

Alors, en marche vers une incarnation plus tangible des mots de notre devise nationale, en marche vers la lumière. Qu'elle vous inonde durant ces fêtes et bien au-delà, ainsi que la joie, l'amour, la beauté...; puissiez-vous en rayonner.

Belles fêtes à tous et toutes.



À venir...

5 janvier 2025

Vœux de la municipalité

Mars 2025 (date à définir)

Mardi gras

15 mars 2025 (à confirmer)

Repas de printemps BPT

8 mai 2025

Armistice 1945

22 juin 2025 (à confirmer)

Vide grenier

13 juillet 2025

Repas champêtre et feux d'artifice

Le mot du Maire

Encore une année de passée, 2024 n'aura pas été aussi riche que 2023 mais est marquée par le démarrage de l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et fibre, un chantier important pour la commune, tant du point de vue du cadre de vie que financier.

Nous en parlons depuis longtemps, le conseil municipal est satisfait de voir que ce projet passe en phase réalisation. Il est clair que cela est un engagement financier important et impactant pour quelques années, mais le village n'en sera que plus beau. La phase deux est à l'étude, elle se fera en fonction de nos moyens financiers et de notre capacité à la financer.

Dans de précédent journal, nous évoquions la mise en place du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). C'est fait, il a été approuvé dernièrement par le conseil communautaire du Grand Langres et sera opposable tout début janvier. Il a une réelle incidence sur le droit des sols à Bourg. Nous y reviendrons plus en détail dans une prochaine édition.

2025 arrive. Bientôt la fin de mandat, il est encore trop tôt pour en parler mais le renouvellement du conseil se profile et commence à poser question et réflexion. Avis aux amateurs.

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette année qui arrive et le conseil municipal et moi-même, vous donnons rendez-vous début janvier pour un échange en toute convivialité

Sommaire

Edito, le mot du maire
Rétrospective du semestre
Dossier : le culte à Bourg
La compagnie du Beuchay
Mademoiselle Haute Marne
Compte-rendu du conseil
Une nouvelle association
Nécrologie
Infos

Le second semestre en images

SEPTEMBRE

A vos tapis, le yoga c'est reparti

Depuis plusieurs années l'association Familles Rurales de Longeau organise des séances de yoga, à la salle de convivialité de Bourg, selon une convention passée avec la municipalité. Nicole Georges, formée à l'Institut Français de Yoga (IFY) en est l'enseignante.

Jeudi 16 septembre, c'était la rentrée pour les participants. Après 2 semaines d'essai, les groupes se sont formés. Les 20 adeptes se partagent les cours entre le mercredi et le jeudi de 18 h 30 à 19 h 30, à la salle de convivialité de Bourg.

Selon Nicole, « la séance de postures est un ensemble cohérent de placements du corps en lien constant avec le souffle et l'attention. En mouvement ou immobiles, ils visent à délier et dénouer les lieux de tension. Un état de bien-être est accessible dès le premier cours de yoga ». Beaucoup de personnes pratiquant cette discipline depuis plusieurs années ont repris l'activité, rejointes par quelques nouvelles recrues.



Nouveaux habitants



Venant de Bar-le-Duc, Maelys Bavre, Cyprien Collin ainsi que de leur petit garçon Gabi âgé de 2 ans ont emménagé dans une maison du lotissement laissée vacante. La maman de Gabi, infirmière à l'hôpital, le papa, cadre ferroviaire, souhaitent se rapprocher de Dijon. Le pavillon qu'ils ont acquis répondait parfaitement à leurs attentes. Ils aiment la moto, les promenades et souhaitent s'intégrer à la vie du village.

C'est chose faite car à peine installé, Cyprien a participé à la matinée de travaux collectifs, dimanche 06 octobre. Il confie « c'était l'occasion de rencontrer les habitants, c'est notre volonté de participer aux activités et à la vie du village ».

Gabi a trouvé une place à la "Mam Ratatam" (maison des enfants) à Saints Geosmes. Le hasard fait que sa nourrice est une habitante de Bourg qui travaille à la maison des enfants. Nous souhaitons à ce jeune couple la bienvenue et tout le bonheur du monde dans leur nouvelle habitation.

OCTOBRE

Matinée de travaux collectifs

Dimanche 06 octobre, c'est par une journée qui s'annonçait belle et ensoleillée que les habitants bénévoles se sont joints aux élus pour effectuer une matinée de travaux collectifs afin d'entretenir les espaces du village.

C'est en prenant le café accompagné d'une part de brioche que les tâches ont été distribuées. Une équipe s'est attelée à couper les arbres qui bouchaient la vue en descendant la rue du belvédère,



D'autres arbustes le long du mur vers la mairie ont été taillés, laissant ainsi des abords dégagés. Certaines fleurs d'été ont été enlevées et les pots rangés pour l'année prochaine.

Pendant ce temps-là, la colonnette cassée et tombée à l'intérieur de l'église a été réparée, cependant d'autres s'effritent. Vers midi, après un travail bien accompli, les présents ont partagé le verre de l'amitié.



Des histoires de famille pour la Compagnie du Plat'ô

Cette année, la Compagnie du Plat'ô avait choisi de présenter deux pièces comiques sur le thème de la famille : « On ne choisit pas sa famille » et « Ma belle-mère est givrée ». Les comédiens ont répété pendant plusieurs mois et assuré une dizaine de représentations, d'octobre à décembre, sur Langres et les villages alentours.

Comme l'an passé, les spectateurs sont venus nombreux et les rires étaient au rendez-vous. Une belle satisfaction pour cette jeune association qui peut d'ores et déjà envisager un nouveau spectacle l'année prochaine.



NOVEMBRE

A la quête de bonbons

Dimanche 03 novembre, une douzaine d'enfants du village se sont retrouvés devant la salle de convivialité à l'heure prévue. Parés de leurs plus beaux costumes d'Halloween ils ont déambulé dans les rues et ont frappé aux portes des habitations pour demander bonbons ou autres friandises, sinon un sort leur serait jeté...

Là où il n'y avait personne, devant les portes les enfants ont trouvé ce qu'ils cherchaient. Les mamans organisatrices de cette après-midi étaient ravies de constater que les habitants même absents avaient joué le jeu pour le plaisir des enfants.

Plus tard, à la nuit tombante ils étaient heureux de partager la collecte en profitant du goûter préparé par les parents, à la salle de convivialité.



Un moment de convivialité

En ce 11 novembre, c'est après avoir écouté le message de Michel Barnier, premier ministre, lu par Dominique Thiebaud, que les administrés se sont dirigés à la salle de convivialité, où les attendaient apéritif et amuse-bouches.

Le maire constate que chaque année, une grande partie des habitants toutes générations confondues, répond présent à ce devoir de mémoire. Ces rassemblements entretiennent des liens entre les habitants, heureux d'échanger ensemble. Espérons que cette tradition perdurera !



Repas des aînés



Dimanche 17 novembre, 3^{ème} dimanche de novembre, date réservée par tous les aînés du village depuis quelques décennies a eu lieu le traditionnel repas des aînés. La municipalité offre aux habitants de 60 ans et plus le repas dominical. Une quarantaine de personnes se sont retrouvées autour de deux grandes tables joliment décorées aux couleurs d'automne. Le menu préparé par un traiteur local a régalié tous les convives.

Dominique Thiebaud, le maire, a souhaité la bienvenue à tous les présents et excusé ceux qui n'ont pas pu venir à ce repas annuel. Il a souhaité que chacun passe un bon moment et apprécie le repas concocté par David et son équipe, qui depuis le matin étaient à pied d'œuvre pour que cette journée soit conviviale.

Il a ajouté qu'il était heureux de voir autant de monde à ce rendez-vous, c'est bien preuve que le besoin de se retrouver est indispensable. Il a eu une pensée émue pour nos disparus de l'année, a remercié les équipes préparatrices qui ont mis la table et préparé la soupe à l'oignon à la tombée de la nuit. Ensuite, la parole a été donnée « au Grand Maître » Bernard Gouriet pour l'intronisation des nouveaux « Tamalous » qui, en ce jour, sont devenus membres de la confrérie. Cette cérémonie en début de repas a invité les personnes ayant eu 60 ans dans l'année à leur premier repas des aînés du village. Cette année, ce sont Magali Jaillot et Sylvie Thiebaud qui ont été intronisées par le « Grand Maître ».



DECEMBRE

Installation des décorations de Noël

Dimanche 08 décembre, après avoir pris le petit déjeuner en commun, les bénévoles du village ont bravé la pluie et ont installé des décorations de Noël à l'intérieur de la salle de convivialité, à la mairie et aux alentours. Le sapin a été dressé et décoré de boules et guirlandes multicolores.

Une nouveauté cette année : une crèche a pris place à l'extérieur, à côté de l'entrée de la salle de convivialité. L'ossature bois avait été construite gracieusement par M. Viard lorsqu'il avait entrepris la restauration des vitraux de l'église. Une cage en plexiglas a été fabriquée cette année par un bénévole, les sujets illuminés déposés au sol proviennent d'un don pour la commune.

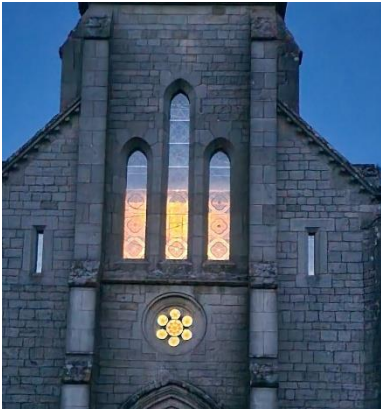
L'église est également éclairée mettant en valeur les vitraux en partie restaurés l'année dernière. Dès la tombée de la nuit, le centre du village s'illumine pour le plaisir des yeux des petits et des grands.



Le culte à Bourg (2^{ème} partie)

Comme évoqué dans le numéro précédent, Henry Rodolphe Brocard, architecte qui a conçu les plans de notre église, s'est surpassé pour la construction de cet édifice. Il y a mis tout son art. Cette église, de style gothique, a la forme d'une croix latine, avec nef unique, l'abside sert de chœur, le transept comprend deux chapelles. La dernière phrase de l'acte rédigé en latin, concernant la consécration de l'église, est écrite ainsi : « Henry Brocard descripsit rationem aedifanti gratis ». Cela signifie que l'architecte refusa tout salaire pour son immense travail.

Les bâtisseurs, tailleurs de pierre, venaient entre autres de Rivières les Fosses. Certaines des pierres étaient tirées de la carrière des Fosses, non loin du village. De gros blocs de pierre de Bugnières forment les piliers. Des pierres de taille locales montent les murs jusqu'à mi-hauteur, le relais est pris par du moellon calcaire, local lui aussi.



Sur la façade, une rosace à six lobes surmonte une petite tribune. Elle offre aux visiteurs beauté, lumière filtrée par des couleurs changeantes au gré des saisons, de la lumière extérieure. Au-dessus s'ouvrent trois fenêtres à lancettes éclairant l'église. Deux autres, ornées de vitraux colorés jouxtent le portail. Elles éclairent, d'un côté le baptistère, de l'autre, des statues de Saints ainsi que la porte menant au clocher. A droite du portail d'entrée sont gravés deux mots latin « Anno Dei » et une date : 1894, ainsi qu'une croix spécifique à la Vierge (déjà utilisée par les Croisés) qui attestent la consécration de l'église à Notre-Dame.

L'entrée franchie, le baptistère est visible surmonté d'une statue de Saint Jean Baptiste tenant une croix. Selon les textes bibliques Jean a annoncé la venue du Christ : celui qui baptiserait dans l'Esprit et non dans l'eau comme lui le faisait. Une statue de la Vierge, l'autre du Sacré cœur sont aussi présentes à cet endroit.

De l'autre côté, trônent deux autres statues, l'une féminine, l'autre masculine celle d'un évêque. Une lampe de sanctuaire est suspendue, elle était autrefois en avant et proche de l'autel marquant la Divine Présence dans le tabernacle qui contient L'Eucharistie.

Des bénitiers en pierre recueillent l'eau bénite, les croyants l'utilisent pour faire le signe de croix montrant ainsi leur appartenance à la communauté chrétienne.

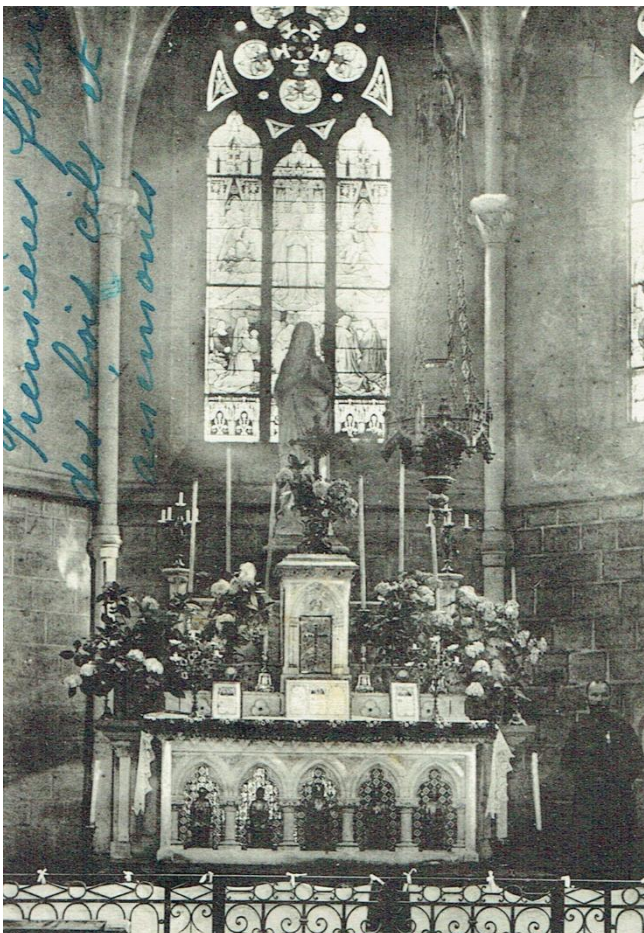
Remontant la nef, nous pouvons découvrir et contempler les vitraux. Ils ont tous été réalisés dans le même atelier, celui de Lorin de Chartres, grand maître verrier. Ils étaient destinés à rappeler des scènes de la Bible, des figures de grands Saints pour élever l'âme, le cœur des fidèles qui devaient lever le regard pour entendre un message peut-être, s'approcher, vénérer plus grand qu'eux. A l'époque tous ne savaient pas lire et ces représentations illustraient les textes lus lors des offices, notamment la messe. A gauche le premier vitrail représente Saint Rodolphe, en reconnaissance à Henry Rodolphe Brocard. Les donateurs firent faire ce vitrail reproduisant fidèlement les traits de cet homme si généreux.



A côté se trouve Sainte Marguerite puis vient Saint Michel Archange, considéré comme un messager privilégié entre le ciel et la terre, chef de la milice céleste des anges du bien, il combat contre les forces du mal. A droite nous pouvons voir Saint Augustin, connu pour ses écrits, philosophe et théologien. A ses côtés se trouve Saint François d'Assise (Italie), premier, selon la tradition catholique à avoir reçu les stigmates (signes de la crucifixion de Jésus), fondateur de l'ordre des franciscains, prônant le respect de la création dans tous ses aspects. Vient ensuite Saint Jean Baptiste. Dans l'allée centrale, on remarque, de chaque côté, sur chaque colonne, un cercle à l'intérieur duquel se trouve une croix. Le fond est peint soit en rouge soit en jaune orangé, en alternance : signe qui atteste que cette église a été officiellement consacrée à la Vierge. Le chemin de croix, de chaque côté de la nef, représente les scènes de la passion du Christ sur des plaques de métal enchâssées dans des cadres de noyer sculptés.

Parvenus au transept, nous voyons, à gauche, un petit autel à la base duquel se trouve un pélican nourrissant ses petits : symbole du Christ qui, lui aussi, nourrit les autres de sa propre vie. De l'autre côté, un agneau regarde en arrière vers la croix symbole là aussi du Christ, agneau immolé pour la rédemption de tous, regardant la croix, symbole de mort et de résurrection.

Sur l'autel, se trouvent deux reliquaires comportant chacun trois noms, ceux des Saints à qui ont appartenu les reliques présentes. Celles-ci appartiennent à deux classes différentes : premièrement, ce qui a appartenu au corps (os par exemple), deuxièmement, quelque chose ayant appartenu à la personne (vêtement etc). La statue du Sacré-Cœur et celle de Saint Joseph, reconnaissable au lys qu'il tient dans la main (symbole de pureté) sont présentes. Sur le mur, un marbre donne les noms des tués de la guerre de 1914 sous lequel se trouve un sous-verre. Celui-ci énumère les membres de la confrérie de l'Immaculée Conception, de 1854 à 1886. Bourg est la seconde en date de cette confrérie en France (1393). Au transept sud, se trouve également un petit autel, qui, à sa base présente deux traitements différents de la Sainte Trinité. Sur l'un, on a la figure trinitaire du Père présentant le fils en Croix, surmonté de la colombe de l'Esprit. Sur l'autre, c'est le diagramme théologique en vogue alors, liant les trois personnes Père, Fils et Esprit-Saint. A nouveau, deux reliquaires, semblables aux deux autres, abritent les noms et les reliques d'autres Saints. L'autel est surmonté de la statue de Saint Hilaire, patron de la première église. Les statues de Sainte Thérèse et de Sainte Jeanne d'Arc sont également présentes.



Le chœur est séparé de la nef par une barrière en fer forgé, les chrétiens s'y tenaient, à genoux, pour recevoir la communion. L'autel, dessiné par Henry Brocard, présente à sa base, un décor en bas-relief de bronze doré. Le Christ au centre est entouré par les quatre évangélistes : Jean, Matthieu, Marc, Luc. Au-dessus de l'autel trône une grande statue de la Vierge. Derrière elle, le vitrail central montre une vue de l'ancienne église ainsi que les donateurs offrant la toute nouvelle. Les autres vitraux donnent à voir des scènes bibliques : la présentation de Marie au temple, l'Annonciation par l'Archange Gabriel, la naissance du Christ à Noël et l'apparition de la Vierge à Sainte Bernadette dans la grotte de Lourdes. Un nouvel autel, simple, sera placé devant l'ancien, permettant de célébrer face au peuple, suite au concile (assemblée d'évêques) Vatican deux. De part et d'autre du chœur, deux portes en chêne donnent accès aux sacristies. L'une abrite les vêtements liturgiques que le prêtre revêt lors des célébrations, les objets servant au culte ainsi qu'une statue dorée de la Vierge. L'autre était réservée aux marguilliers (membres du conseil de fabrique d'une paroisse); elle a ensuite servi de salle de catéchisme.

Au-dessus de ces sacristies, deux plaques en marbre gravées à l'or fin sont apposées aux murs. Celle de droite rend hommage aux généreux donateurs, celle de gauche est réservée aux principaux bienfaiteurs de l'église dont les noms sont gravés. Le mobilier d'époque est en chêne. Les premiers bancs de chaque côté, après l'entrée, sont surélevés et disposent d'un plancher, le dossier en appui contre le mur est imposant. Ces deux bancs étaient réservés aux familles nobles ou bourgeoises du village (Vaucouleurs, de Vaux, Brocard). La chaire, d'où prêchait le prêtre, était placée à un endroit choisi pour l'acoustique afin que chacun puisse l'entendre et un maximum le voir. Au transept droit se trouve le confessionnal où les fidèles se rendaient pour demander pardon des fautes commises. Dans le chœur, la cathèdre sert de siège au célébrant. Le lutrin fait par Jacques Viard permet de lire commodément les textes.

Dans le chœur, les bannières de procession ont été rénovées ; elles représentent : la Vierge et Saint Joseph. Elles étaient utilisées au moment des fêtes des Saints : soit 15 août et 19 mars. Les processions pouvaient se faire à l'intérieur comme à l'extérieur selon un parcours plus ou moins long : elles se pratiquent encore de nos jours, davantage sur demande.



Des bâtons de procession sont visibles dans la nef, celui de Saint Nicolas (ancêtre du Père Noël), bien connu en Lorraine, se trouve au début du transept gauche. A côté se trouve celui du Christ en croix, auréolé de lumière. Il est utilisé par les servants pour la procession lorsque le célébrant parcourt la nef jusqu'à l'autel au début de la messe et fait le chemin inverse à la fin de l'office.



Dans un monde en quête de sens et de valeurs, cette bâtisse qu'est l'église peut représenter un havre de paix, de beauté, de ressourcement voire d'inspiration. Croyants ou non, il est important de conserver ce riche patrimoine que sont les édifices religieux, souvent remplis de trésors, de symboles, de mémoire.

Silence on tourne !

En août dernier, la famille Mirallié a ouvert les portes de son jardin à l'association langroise la Compagnie Cinématographique du Beuchay (CCB) pour le tournage de son prochain long métrage « Les secrets du grimoire ».

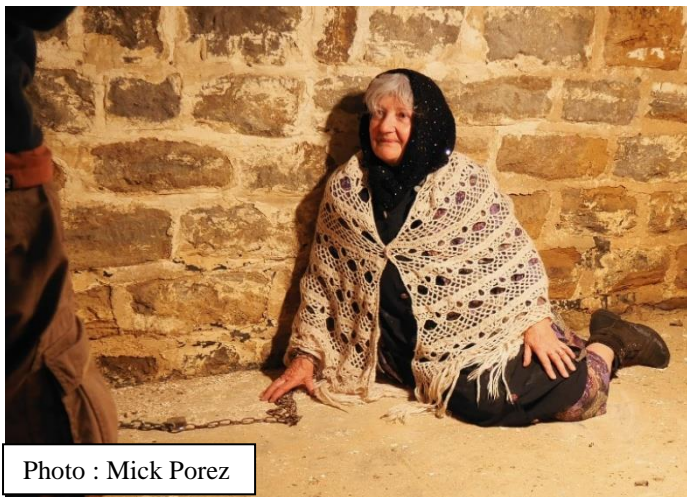


Photo : Mick Porez

Certaines parties des jardins se prêtaient particulièrement aux décors souhaités pour le film. Durant un après-midi, acteurs et techniciens, tous bénévoles, passionnés de cinéma, ont investi les lieux. Face à la caméra, les chemins boisés des jardins sont devenus des sentiers de randonnée et un lieu de camping sauvage pour un groupe d'adolescents. Le grand cèdre a également été mis en lumière lors d'un tournage nocturne.

Le film « Les secrets du grimoire » a été tourné en août 2024, il est le second volet d'un diptyque. Le premier volet « Le trésor des fées » a été tourné en 2023.

Ces deux films d'aventure fantastique ont été écrits et réalisés par Sébastien Blondin et ont été tournés à Langres et dans les villages alentours.

« Le trésor des Fées » est sorti le 30 octobre 2024 au cinéma de Langres. Les deux avant-premières ont fait salle comble, pour le plus grand plaisir des nombreux bénévoles qui ont œuvré face à la caméra ou dans l'ombre, pour sa préparation. Ce long métrage sera ensuite diffusé dans différents lieux haut-marnais jusqu'à l'été. La sortie de la suite « Les secrets du grimoire » est prévue pour l'automne 2025.

Vous pouvez suivre l'actualité de la Compagnie Cinématographique du Beuchay grâce au site internet <https://la-compagnie-cinematographique-du-beuchay.webnode.fr/> ou sur les réseaux pour connaître les dates de diffusion et découvrir ces films. Les plus observateurs pourront peut-être reconnaître les scènes tournées à Bourg mais aussi certains habitants du village devenus acteurs pour l'occasion...



Election Mademoiselle Haute-Marne

Elga, 1^{ère} demoiselle, à l'élection Mademoiselle Haute-Marne

L'élection « Mademoiselle Haute-Marne » s'est déroulée samedi 16 novembre à Sommevoire. Elga Goutry-André, 17 ans, étudiante, domiciliée au village était une des sept candidates.

Qu'est-ce que l'élection « Mademoiselle France » ?

Le comité Mademoiselle met en évidence l'élégance d'une jeunesse ouverte aux jeunes femmes de 17 à 23 ou 24 ans. Il concerne surtout les jeunes femmes qui veulent se lancer dans des concours de beauté. Le symbole est le talon rouge. La différence avec les concours de « miss » est que l'on ne défile pas en maillot de bain, mais avec une tenue à thème. Chaque comité à un thème différent chaque année. Le thème de cette année : les femmes qui ont inspiré le monde. Le jury apprécie les créations personnelles en rapport avec le thème choisi.



Lors de l'élection de Mademoiselle Haute-Marne, Elga a choisi Coco Chanel, créatrice de mode modiste et grande couturière française née au 19^{ème} siècle. Elga a choisi de porter une longue robe noire simple et a ajouté un sac en forme de flacon de parfum, qu'elle a entièrement fabriqué, petite touche qui faisait référence au parfum Coco Chanel numéro 5 sortie en 1921. Ce choix est également en rapport avec ses études en terminale pour préparer un baccalauréat professionnel esthétique, cosmétique, parfumerie.

Les préparations pour ce concours ont commencé en mars par des shootings-photos en tenue officielle, suivis de beaucoup de répétitions afin de préparer un show de qualité.

Lors du concours, Elga a été élue « 1^{re} Demoiselle Haute-Marne », l'équivalent de première dauphine. Elle, qui pratique la danse classique depuis de nombreuses années, a également obtenu le diplôme du meilleur défilé. Fière d'avoir passé cette première étape, elle concourra pour le titre de Mademoiselle Champagne-Ardenne en 2025 au parc des expositions de Charleville-Mézières et espère pouvoir représenter notre région au concours de Mademoiselle France. En attendant, elle sera également présente aux élections de Mademoiselle Ardennes et Mademoiselle Marne pour défiler pour des partenaires et des marques.

Elga s'est présentée à ce concours dans le but de décrocher un titre bien sûr, mais aussi pour s'amuser et prendre davantage confiance en elle. Ces concours ont également été l'occasion pour elle de faire de belles rencontres.

A l'avenir, elle souhaite poursuivre ses études dans l'esthétique afin de se spécialiser dans les SPA et massages. Elle aime « prendre soin des personnes par le biais des massages ». Son objectif est de créer un jour son propre institut de beauté.

Souhaitons-lui bonne chance pour ces beaux projets !

Les décisions du conseil

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024

2024_24 - Approbation du Procès-Verbal du 12 juillet juin 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2024 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2024

9 voix pour

2024_25 - SDED 52 : Travaux Enfouissement Réseaux Aériens - Tranche 2

Monsieur le Maire informe que les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la tranche 1 – Centre Bourg sont bien avancés.

Monsieur Le Maire rappelle que ces travaux d'enfouissement des réseaux aériens sont étalés sur 3 tranches.

Considérant les délibérations n°2023-19 du 07 avril 2023 ; n° 2023-12 du 10 mars 2023 ; 2019-49 du 25 novembre 2019.

Considérant la programmation des travaux de la tranche 2 ;

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la poursuite des travaux de la tranche 2 pour un montant estimatif de 129 350 € ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ces travaux ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à demander auprès du Conseil Départemental une aide financière ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à enquêter des offres de prêts auprès des organismes bancaires.

9 voix pour

2024_26 - Location Salle de Convivialité : Modification Règlement Intérieur

Monsieur le Maire indique la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur de l'utilisation de la salle de convivialité.

Il soumet l'ajout d'un point n°12 : Défaillance matériel.

Le Conseil Municipal décide :

- De modifier le règlement intérieur comme mentionné dans l'annexe 1.
- De mettre en vigueur ce nouveau règlement à compter du 1er janvier 2025

9 voix pour

2024_27 - Urbanisme : Adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) de la Communauté de Communes du Grand

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1^{er} janvier 2025, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi H) du Grand Langres sera approuvé sur l'ensemble du territoire du Grand Langres. Conformément aux dispositions de la loi Alur de mars 2014, il sera mis fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes qui ne disposaient pas alors d'un document d'urbanisme.

Dès juillet 2015, la Communauté de Communes du Grand Langres (Grand Langres) en tant qu'autorité gestionnaire du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, avait conclu une convention avec les Communes dotées d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, par laquelle les Communes le souhaitant ont chargé le service commun ADS du Grand Langres de l'instruction des autorisations d'urbanisme déposées sur leur Commune.

L'adhésion de la commune à ce service commun ADS ne modifie en rien la compétence et les obligations du maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort.

Il est proposé au conseil municipal l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme du Grand Langres conformément aux dispositions mentionnées dans la convention d'adhésion qui précise les champs d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service commun, les modalités d'organisation matérielle, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux ou de recours.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS) entre la commune et la communauté de communes du Grand Langres concernant le service commun ADS (convention annexée à la présente délibération) au 1^{er} janvier 2025,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

9 voix pour

2024_28 - Finances : Placement sur compte à terme

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Bourg a souscrit un emprunt de 200 000 € pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques effectués par le SDED 52 qui a été débloqué fin 2023 conformément aux conditions du contrat.

Les travaux sont terminés. Un acompte de 50 % des travaux a été payé mais le solde des travaux ne sera pas facturé par le SDED 52 avant plusieurs mois.

L'emploi de l'emprunt étant indépendant de la volonté de la collectivité, Monsieur Le Maire soumet de placer la somme de 100 000 € sur un compte à terme.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De placer la somme de 100 000 € sur un compte à terme pour une durée de 3 mois ;
- De donner délégation à Monsieur Le Maire pour renouveler le placement de 100 000 € sur des périodicités de 3 mois jusqu'à réception et paiement de la facture de solde des travaux.

9 voix pour

INFOS +

**Des dégradations ont été commises dans le village au mois de septembre :
des bris de vitrages sont à déplorer.**

**Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie. Ces faits peuvent nuire à la cohésion,
engendrer le soupçon et ainsi créer un climat de suspicion.**

**Merci aux enfants de respecter le matériel et aux parents de veiller sur eux et s'enquérir
de ce qu'ils ont pu faire après leurs sorties.**



INFOS ++



**Le village est en travaux sur plusieurs sites avec du personnel qui œuvre pour nous, pensez
à lever le pied aux abords des chantiers et dans tout le village par la même occasion.**

La compagnie « sept heures d'avance »

La compagnie a été créée en mai 2023 et a son siège social à Bourg. Bertille Mirallié s'y retrouve avec d'autres comédiens, comédiennes pour des temps de résidence.

Le cadre calme, verdoyant est propice à l'inspiration, au travail, à la création dans le mouvement.

Bertille a suivi le cours Simon à Paris, a participé à un échange dans un conservatoire d'art dramatique à Long Beach, avant d'intégrer la R.A.D.A (royal academy of dramatic art) à Londres où elle a obtenu un master. Elle y a aussi rencontré Seng Henk Goh, gymnaste et danseur singapourien. Leur collaboration est à l'origine de la création de la compagnie, elle perdure depuis l'étranger.

Cinq comédiens, comédiennes, professionnels, deux intermittents du spectacle composent la troupe qui aimerait s'implanter dans la région Grand Est.

De belles rencontres ont eu lieu dans la région: celle de la compagnie du Beuchey, celles lors d'une résidence au théâtre Michel Humbert à Langres.

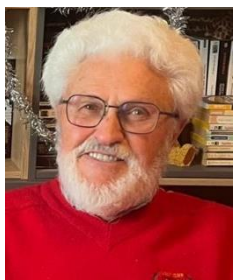
La grand-mère de Bertille est à l'origine de ses créations. La compagnie travaille à partir du théâtre verbatim, théâtre documentaire reposant sur des enregistrements récoltés à propos d'un thème ou d'un événement particulier. Les acteurs, ensuite, munis d'écouteurs et de micros, répètent les voix diffusées dans leurs oreilles. L'acteur est alors au service de l'autre.

La compagnie est la première, en France, à présenter une création verbatim, ce qu'elle a fait à Cohons, aux jardins suspendus, le 21 juillet, sous le titre "la métamorphose".

Souhaitons bon vent à la compagnie !



Ils nous ont quittés



Fernand Prodhon

Mardi 17 septembre se sont déroulées les obsèques de Fernand Prodhon, doyen du village. Fernand est né à Bourg le 26 mars 1936. Il a vécu heureux, en toute simplicité, avec sa maman « Mamie Kiki ». C'était un bourgeois fier de son village natal. Enfant il a beaucoup appris auprès de sa grand-mère Justine, notamment l'ensemble des constellations à l'endroit même où il décida de construire sa maison afin d'y revenir habiter à l'heure de la retraite.

Il était fier de son parc, son verger, ses jardins et chènevière. Il avait des amis fidèles depuis le collège puis le lycée Diderot de Langres. Adolescent, il a fait les quatre cent coups à vélo avec sa tente sur son porte-bagage, allant explorer les routes vosgiennes et alsaciennes, puis en moto, toujours avec ses mêmes copains. Fernand disait « les vrais amis se comptent sur les doigts de la main ». Comme beaucoup d'hommes de sa génération, il a fait la guerre d'Algérie, dont il parlait peu. Le coussin de médailles posé sur son cercueil témoigne de sa volonté : patrie, mémoire et respect étaient des principes affirmés chez lui. Il aimait les nouvelles expériences pourvu que ça bouge. Il a pratiqué le ski, le ski nautique, le bateau sur le lac du Der, le vélo en montagne, la natation, la plongée sous-marine, les randonnées diverses, le golf. Rien ne lui faisait peur. Il portait un grand intérêt au vin et son histoire, ses terroirs. Il était attentif à la façon de déboucher ou simplement de tenir une bouteille et de choisir le bon verre pour tel ou tel cépage.

Fernand a eu une vie professionnelle riche, de grandes qualités humaines qu'il a développées au cours de son parcours à la tête des hôpitaux de Vitry-le-François, Nancy et Verdun. De par son travail, il était sur le terrain jour et nuit.

A la retraite lorsqu'il est venu s'installer définitivement dans sa maison à Bourg, il s'est impliqué dans la vie communale en devenant conseiller municipal puis adjoint au maire. Il s'est aussi investi dans la vie associative du village. La maladie l'a rattrapé, il s'est éteint, entouré des siens, à son domicile, jeudi 12 septembre, à l'âge de 88 ans.



Sebastiano Pezzin

Sébastien dit Sébastien est né le 19 janvier 1942 à Erto-E-Casso en Italie. Ses parents, Antonio et Luccia Pezzin ont eu trois garçons, il était le second. Il est arrivé en France pour étudier à l'école des beaux-arts de Belfort. Diplôme en poche, il s'est consacré au métier de carreleur. Initialement à l'entreprise Filipuzzi de Langres, il a ensuite rejoint l'entreprise Belmonte de Cohons. Il y est resté jusqu'à sa retraite.

Il a épousé Jeannine Maslanka, d'origine polonaise. Ils ont eu ensemble un fils Emmanuel. Il a eu la joie et le plaisir de chérir deux petites filles : Cindy et Laëtitia.

Il est arrivé à Bourg avec son épouse en 1980, dans une maison qu'il a entièrement rénovée seul grâce à son habileté et sa minutie. Toujours prêt à rendre service, il a participé à la réfection de la salle de convivialité en fabriquant le bar carrelé. Il a beaucoup aidé ses amis, il était de bon conseil pour la pose de carrelage chez les uns et les autres.

Il aimait et pratiquait la chasse. Membre de la société de chasse de Bourg à partir de 1982, il y a été trésorier pendant 25 ans jusqu'en 2021. Il aimait les balades dans la nature, en quête de champignons, le jardinage, l'entretien des espaces verts autour de sa maison.

Il est entré à l'hôpital de Langres, le 10 juin et s'est éteint à l'âge de 82 ans le 03 juillet.

A leurs familles, nous présentons nos sincères condoléances.

A retenir :

Mairie : - téléphone 03 25 88 01 23 - mairie.bourg@grand-langres.fr permanence le mercredi de 14h à 18h

Site internet : <https://www.mairiedebourg.fr>

Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04

Trésor Public - perception de Langres : 03 25 87 06 62

EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53

Correspondant du journal : 03 25 88 43 30 (Marie Claude Gay)

Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)

Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-Claude Gay, Rouot Isabelle

Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte

Salle de convivialité : réservation: Gislaïne André : 06 71 28 02 21 ou 03 25 88 81 76

Tarifs: habitants de BOURG: 135 € le week-end

Associations de BOURG: 30 €

Personnes extérieures au village: 220€ le week-end et 140 € la journée

Réunion d'entreprise 4 heures maxi : 60€

Transport à la demande par Tel N° 0 800 330 130 sur internet : <https://linggo.fr/mobilite-villages>



Ne pas jeter sur la voie publique

Comité de rédaction :

Dominique Thiebaud - Pascale Loiseau - Aleth Moussus - Marylène Carbillet – Laurent Goutry – Marie Claude Gay